## Les Enjeux Techniques de l'actuel Débat sur la « Dépendance »

Dr Alain Colvez Directeur de Recherche à l'INSERM Expert scientifique à la CNSA

Vannes le 18 janvier 2011

### Les Éléments du débat

- La CNSA, le « vieillissement de la population », la « dépendance », le « handicap », la santé, la médecine, le médico-social, la protection sociale, l'aide sociale, l'assurance privée, ...
- Le débat annoncé
  - Les principes d'action politique
  - Les éléments techniques
- La démographie, l'épidémiologie,

### Une vue d'ensemble des évolutions de la santé de la population

- Qu'est-ce qui déstabilise notre système de santé?
  - C'est la faute des patients qui abusent des consultations médicales et des médicaments
  - l'educates et ues frédicarierits

    C'est la faute des médecins qui ne pensent qu'à gagner de l'argent

    C'est la faute des compagnies pharmaceutiques qui poussent les médecins à prescrire toujours plus de médicaments

    C'est la faute de la société qui ne veut plus « entourer » ses pagignes

  - C'est la faute du « vieillissement de la population »

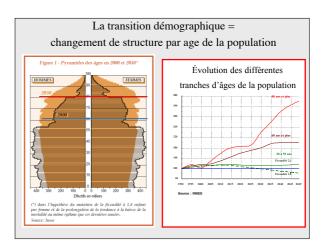
### Définition du vieillissement

- Un processus lié au temps
- Un processus délétère
- Un processus irréversible
- Un processus universel

Le vieillissement de la population ne répond pas à la définition d'un vieillissement

### Faire face à deux transitions

- La transition démographique
  - Changement de la structure d'âge
- La transition épidémiologique
  - D'un régime de maladies aigues vers
  - La prédominance des états chroniques handicapants



# La transition épidémiologique (Omran 1970)

- Baisse des maladies aigues (en particulier infectieuses)
- Montée relative des états chroniques et des états chroniques handicapants
- La France est (trop) lente à intégrer la transition épidémiologique dans la structure de son système de santé
- Difficulté à « défragmenter » son système de santé (ou au moins coordonner ses composantes)

## Les quatre secteurs d'activité du système de santé (quatre logiques différentes)

- Secteur 1 : La prévention
  - (programmes d'interventions structurées, actions populationnelles ou individuelles)
- Secteur 2: Diagnostic et soins aux affections aigus (logique : signes - diagnostic - tratement)
- Secteur 3 : Suivi et contrôle des affections chroniques stabilisées (non handicapantes)
   (abord per problèmes suivierté décision - évaluation)
- Secteur 4: Suivi, contrôle, et compensation des Etats chroniques handicapants stabilisés (ou lentement évolutifs) (évaluation multidimensionnelle - plan d'aide et de compensation - suivi)

Quelques repères historiques pour la prise en compte de la transition épidémiologique et des états chroniques handicapants (1/2)

- Au niveau international
  - En 1980 : L'O.M.S. publie une classification internationale des conséquences des maladies.
- En France : 2 dates
  - 1962 : Le Rapport Laroque
  - 1975 : La loi Veil sur la prise en charge médicosociale

## 1980 : L'O.M.S. publie une classification des conséquences des maladies

- supplément à la classification des maladies
- fixe la définition du <u>handicap</u> comme un <u>désavantage</u> qui peut être modulé par l'environnement
- même si la <u>déficience</u> est stabilisée
- désigne des dimensions servant à la reconnaissance du désavantage (mobilité, indépendance physique, occupations, etc..)

## Classifications des déficiences, des incapacités et du handicap

- Ph Wood propose trois classifications
- Une classification des <u>Déficiences</u>
- Une classification des <u>Incapacités</u>
- Une classification des dimensions pour juger du <u>Désavantages</u> (du handicap)

# Les dimensions pour la reconnaissance du désavantage

- la mobilité physique
- <u>l'indépendance</u> physique (dépendance)
- les <u>occupations</u>;
- l'intégration sociale
- la suffisance <u>économique</u>
- <u>l'orientation</u> dans le temps et dans l'espace

Quelques repères historiques pour la prise en compte de la transition épidémiologique et des états chroniques invalidants (2/2)

- Au niveau international
  - En 1980 : L'O.M.S. publie une classification internationale des conséquences des maladies.
- En France : 2 dates
  - 1962 : Le Rapport Laroque
  - 1975 : La loi Veil sur la prise en charge médicosociale

### Un peu d'histoire

- Le système de santé français a été structuré en 1945 au moment de la création de la Sécurité Sociale
- Avec deux missions principales
  - L'accès de tous à la médecine
    - · Le paiement à l'acte
  - La suppression de la pauvreté des vieux travailleurs retraités
    - Fonds National de Solidarité (aide sociale)
    - Cotisations de retraites (par répartition entre les actifs et les retraités)

### En 1945 les états chroniques invalidants « oubliés »?

- 1962 : Le rapport Laroque :

  - Pose le problème de la prise en charge des personnes âgées ayant besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne Crée l'aide ménagère à domicile Financement par le budget d'action sociale des caisses de retraite
- 1975 : La loi Veil : la prise en charge médico-sociale

  - Reconnaissance des états chroniques invalidants comme une entité différente des maladies Notion de handicap même si définition encore incertaine (à la fois lésion et désavantage)
    Financement par un budget mixte de l'action médico-sociale

### Au total trois systèmes, trois logiques:

- le sanitaire (pour les maladies),
- Le social (pour les personnes âgées)
- le médico-social (pour les personnes handicapées)

Pour faire face aux maladies et états chroniques handicapants

## En France : Années 60 - 80 : l'émergence de la notion de dépendance

- Terme issu de la gériatrie hospitalière (longs-séjours hospitaliers)
- Utilisé pour signaler la charge, pour les personnels soignants, que représentaient les personnes âgées hébergées par ces structures hospitalières
- Montée de l'importance de la gériatrie avec l'évolution démographique

Les deux notions de base utilisées pour décrire la dépendance pour les actes de base de la vie quotidienne

- La dépendance d'un tiers pour les Activités élémentaires de la Vie quotidiennes (AVQ)
  - La toilette, l'habillage, les transferts (lit/fauteuil), l'alimentation.
- L'aide pour les Activités Instrumentales de la Vie Quotidienne (AIVQ)
  - Les courses, la lessive, le ménage, se servir du téléphone, gérer ses médicaments etc.

### Les premières étapes en France

- 1994- Prestation expérimentale dépendance (PED)
  - Un instrument pour ouvrir le droit aux prestations : l'instrument AGGIR)
- 1995-Prestation Spécifique Dépendance (PSD)
  - · Seuil d'intervention à 60 ans
- 2000- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

En France, deux structurations pour la prise en charge de problèmes chroniques handicapants.

#### Secteur dit « dépendance »

L'attribution de l'A.P.A. loi du 20 juillet 2001

#### dans

- Les Equipes Médicosociales des Conseils généraux
- Les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC)

#### Secteur dit « handicap »

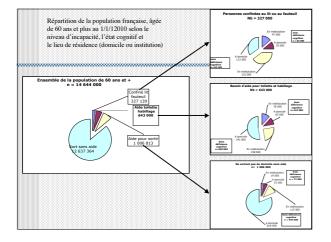
- L'instruction des demandes de prise en charge handicap (loi du 11 février 2005)
- une nouvelle architecture
- La CNSA
- Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)
- La PCH

## L'assurance privée

- Depuis les années 80
- Difficulté d'estimer « le risque » (probabilité de survenue de l'événement)
- Choix des AVQ comme instrument de référence pour définir les termes des contrats (Index de quatre AVQ)
- Prudence des démarches (sécurité et revision des clauses ... et seuils d'attribution élevés).

#### Prise en charge financière Premier paramètre : Les effectifs en fonction des niveaux d'incapacité

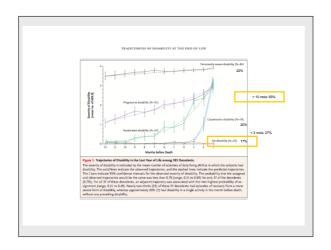
- Les effectifs sont importants mais les ordres de grandeurs sont connus
- Les perspectives démographiques sont parfaitement connues (50 ans à l'avance)
- Trois éléments à considérer
  - Le niveau d'incapacité
  - La présence ou non d'une détérioration intellectuelle
  - La vie à domicile ou en institution



## Deuxième paramètres : le risque

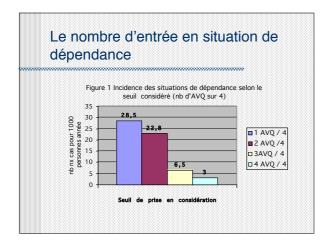
Quand on atteint 75 ans, la perspective de mourir sans passer par une période d'incapacité est faible (17% ?)

Assurer un risque dont la probabilité est de plus de 60% n'est pas la moindre des difficultés.



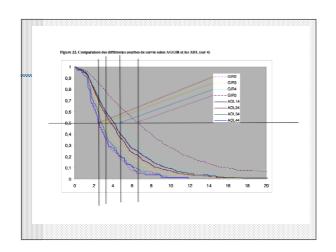
### Le risque conditionne le « débit » d'entrée en incapacité

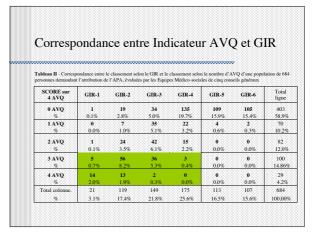
- Statistiquement, l'entrée en incapacité est plus tardive
- Le niveau d'incapacité considéré pour prendre en compte les personnes est très important
  - · Processus de dégradation progressif
  - En retardant le niveau de prise en compte on diminue beaucoup le nombre de nouveaux cas par an
  - Mais on laisse les personnes sans aide dans les situations antérieures
  - Il faut fixer « politiquement » le seuil d'entrée en incapacité justifiant l'intervention de la redistribution sociale
    - · Premier seuil l'impossibilité de sortir du domicile sans aide
    - Seuil quand la toilette ne peut être faite sans aide.

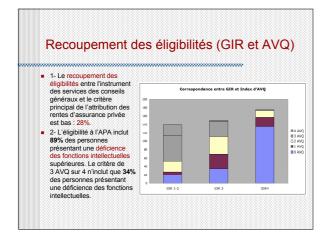


## Troisième paramètre : La durée de vie en état d'incapacité

- Si l'on considère le niveau de besoin d'aide pour sortir de chez soi, la durée moyenne de vie est de 6 ans
- A partir du seuil de besoin d'aide pour la toilette : durée de survie moyenne de 4 ans
- Pour les personnes qui ont besoin d'aide pour 3 AVQ sur 3, durée de 2 à 3 ans







## Quelle intervention pour le privé ?

- Un socle universel ou un programme d'aide sociale (aux bas revenus)
- En supplémentaire ou en complémentaire
- Assurance obligatoire ou facultative ?
- La négociation du seuil d'intervention du privé est un point crucial

## **Conclusions**

- 1- Le nombre de nouvelles situations de dépendance d'un tiers pour les actes essentiels de la vie quotidienne, varie de 7 nouveaux cas pour 1000 personnes années, quand le seuil de prise en considération est de 3 AVQ ou plus (sur 4), à 29 nouveaux cas pour 1000 personnes année pour un seuil de 1 AVQ ou plus (soit un écart de 1 à 4).
- 2- Le nombre moyen d'années de vie en situation de dépendance, varie de 5 années pour une prise en compte au seuil de 1AVQ (sur 4), à 3 années pour un seuil de prise en considération au seuil de 3 AVQ (sur 4).